

Correction – Développement construit

Les aménagements des territoires ultramarins

Brevet – Histoire-géographie · 3^e · BREVET 2024 · Antilles-Guyane (remplacement)

Sujet. En vous appuyant sur vos connaissances et sur un ou des exemple(s) étudié(s) en classe, rédigez un développement construit d'une vingtaine de lignes qui décrit et explique les aménagements des territoires ultramarins.

1. Comprendre le sujet

Deux verbes : « décrire » les aménagements (ce qui est construit, où et par qui) et les « expliquer » (pourquoi on les réalise). Le plus clair est de partir des contraintes qui rendent ces aménagements nécessaires (éloignement, risques naturels, dépendance aux importations, chômage), puis de présenter les principaux aménagements : transports, prévention des risques, tourisme. N'oublie pas les acteurs : l'État, les collectivités, l'Union européenne. Tu peux t'appuyer sur la Martinique et les Antilles. Le cadre est la France actuelle. Le hors-sujet serait de ne parler que des difficultés, sans décrire un seul aménagement précis.

2. Les repères à mobiliser

- 1902 : l'éruption de la montagne Pelée détruit Saint-Pierre (Martinique)
- 1946 : la Martinique et la Guadeloupe deviennent des départements
- 2007 : lancement du plan séisme Antilles
- Septembre 2017 : l'ouragan Irma dévaste Saint-Martin
- FEDER : fonds européen qui finance des aménagements dans les régions ultrapériphériques
- Acteurs : État, collectivités territoriales, communes, Union européenne

3. Le plan

1. Pourquoi aménager ? Des contraintes fortes

- Insularité et éloignement (près de 7 000 km de Paris) : importations et vie chère
- Risques naturels : montagne Pelée (1902), séismes, cyclones, Irma à Saint-Martin (2017)
- Chômage et départ des jeunes

2. Quels aménagements ?

- Transports : aéroport Aimé-Césaire, port de Fort-de-France (croisières), bus à haut niveau de service vers Le Lamentin
- Prévention des risques : plan séisme Antilles (2007), reconstruction de Saint-Martin
- Acteurs : État, collectivités, Union européenne (FEDER)

4. Le développement construit rédigé

Aménager un territoire, c'est l'équiper et l'organiser pour améliorer la vie de ses habitants et développer ses activités. Les territoires ultramarins en ont particulièrement besoin, comme le montrent la **Martinique**, île des Antilles devenue département en 1946, et sa voisine Saint-Martin. Nous

expliquerons d'abord pourquoi ces territoires doivent être aménagés, puis nous décrirons les principaux aménagements réalisés.

D'abord, ces aménagements répondent à de fortes contraintes. La Martinique est une île située à près de 7 000 km de Paris : ce qui n'est pas produit sur place doit être importé, ce qui explique en partie la vie chère. Elle est aussi exposée à de nombreux **risques naturels** : séismes, cyclones et éruptions volcaniques, comme celle de la montagne Pelée, qui a détruit la ville de Saint-Pierre en 1902. En 2017, l'ouragan Irma a ravagé l'île de Saint-Martin. Enfin, le chômage, plus élevé qu'en métropole, pousse de nombreux jeunes à partir : il faut donc créer des emplois et des équipements.

Ensuite, de nombreux aménagements ont été réalisés. Pour relier l'île au monde, l'aéroport Aimé-Césaire et le port de Fort-de-France, qui accueille des bateaux de croisière, ont été modernisés. Pour faciliter les déplacements quotidiens, une ligne de bus à haut niveau de service relie Fort-de-France au Lamentin. Pour réduire les risques, le **plan séisme Antilles**, lancé en **2007**, finance le renforcement des écoles et des hôpitaux, tandis qu'à Saint-Martin la reconstruction après Irma tient davantage compte du risque cyclonique. Ces projets sont menés par l'État, les collectivités et l'**Union européenne**, qui aide les régions ultrapériphériques grâce au FEDER.

En conclusion, les aménagements des territoires ultramarins s'expliquent par leur éloignement, leurs risques et leurs difficultés économiques. Ils améliorent la vie des habitants, même si les inégalités avec la métropole restent importantes.

Le piège de ce sujet. Ne te contente pas de citer des équipements : « expliquer », c'est dire à quel problème répond chaque aménagement et qui le réalise. Évite aussi d'aligner des exemples sans les localiser.